



Henri Proglia

Président d'EDF

La Commission nationale du débat public fête ses dix ans.

C'est une jeune institution de notre république ; pourtant elle a déjà pris toute sa place. EDF a été acteur de nombreux débats publics et la concertation est un mode d'action qui innerve l'ensemble de ses activités. Pour EDF et ses partenaires, ce sont des moments forts dans l'élaboration d'un grand projet. Beaucoup de nos projets ont été soumis à la procédure de débat public, des EPR aux lignes THT, du terminal méthanier au stockage souterrain de gaz. La procédure de débat public est un très bon outil pour permettre l'expression de tous les acteurs intéressés par un sujet. Pour un maître d'ouvrage c'est l'opportunité de trouver un espace présidé par un tiers, où il peut présenter son projet, prendre le temps d'échanger avec les parties prenantes sur l'intérêt de ce choix industriel et écouter les positions des uns et des autres.

Au fil des ans nous avons pu constater une évolution forte des attentes et des modalités d'expression des citoyens (essor des réseaux, vitalité des associations, nouvelles formes d'actions et de communication instantanée...) qu'EDF en tant qu'aménageur doit accompagner et comprendre, afin de faire du processus de concertation avec le public un facteur clé d'acceptabilité de ses activités, dans un esprit d'ouverture. La qualité des équipes des commissions particulières des débats publics a permis des débats équilibrés et ouverts. Les discussions ont parfois été animées mais toujours constructives. Nos projets en sortent renforcés et enrichis des échanges avec les parties prenantes.